

Formation

« DROIT PÉNAL INTERNATIONAL »



OBJECTIFS

- Connaître les principes de la législation pénale française (incluant les DOM-TOM).
- Connaître la signification des espaces aériens et maritimes.
- Connaître les compétences juridictionnelles française à l'internationale
- Connaître et comprendre les principes bilatéraux (principe d'extradition et coopération internationale judiciaire).
- Connaître les pays permettant l'extradition vers le territoire national.

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE

06 heures

ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 06 minimums et 12 maximums.

LIEUX DE FORMATION

Cette formation peut se dérouler dans nos locaux :

JP&S FORMATION
Pavillon Mansart
28 avenue de Marinville
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

Ou bien

Dans vos locaux sous réserve de mettre à disposition le matériel requis :

- Salle avec un grand espace, tables et chaises en nombres suffisants, rétroprojecteur avec écran.

MOYENS / MÉTHODES

- Support de cours remis à tous les stagiaires.
- Vidéoprojecteur.
- Nombreux cas concrets.
- Salle de cours spacieuse.



PROGRESSION DE LA FORMATION

COURS THEORIQUE :

06 heures

- **Articles de loi définissant le droit pénal international**
- **Les espaces aériens et maritimes.**
- **Les compétences juridictionnelles françaises en vigueur.**
- **La commission rogatoire internationale**
- **Le mandat d'arrêt international**
- **Exemples d'affaires judiciaires impliquant des français (victimes / auteurs)**

PUBLIC

Tout public

DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

A définir avec vous.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur JOULIN Damien
01 49 76 41 90

(formateur sûreté)

d.joulin@jps-gc.com